

	<p>Fiche pratique</p> <p>Commission</p> <p>HandiTennis</p>	
<p>LE SPORT SANTÉ</p>		
<p>Les personnes concernées</p>	<p>Personnes atteintes d'une affection longue durée (ALD) c'est-à-dire les personnes atteintes de maladies métaboliques (obésité, sédentarité, diabète), de maladies cardiovasculaires, de pathologies respiratoires, de cancer, de troubles anxio dépressifs.</p> <p>Ceci dans le cadre de la prévention secondaire</p> <p>Les patients pratiquant le sport santé sont la plupart du temps toujours sous traitement, et suivis par une équipe médicale</p> <p>Pour une rééducation physique ludique adaptée à la pathologie, pour améliorer la tolérance aux traitements, pour éviter la récurrence, pour retrouver le contact avec les autres dans un cadre sportif, et pour reprendre confiance en soi.</p>	
<p>Fédération délégataire</p>	<p>Fédération Française de Tennis (FFT)</p> <p>Contacts au Comité : Bernard Cassaigne, François Champonnois Florence Georget, Laetitia Lechat, Christine Poutchnine, Steve Rousseau.</p>	
<p>Encadrement</p>	<p>DEJEPS niveau 1, 2 ou 3 ayant eu une formation APSA (aptitude pour le Sport Adapté) au sein d'un organisme affilié à la FFCO (Fédération Française de club omnisport)</p> <p>Ces formations se déroulent à l'ESSA (Etablissement de sophrologie de sport adapté) ou au CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif)</p> <p>Le DE muni de sa formation devra enseigner dans un club certifié par l'ARS (Agence Régionale de Santé)</p> <p>cf. fiche « formation »</p> <p>Nécessité d'une bonne écoute des besoins des patients, c'est un moment convivial, de remise en forme, de reprise d'activité adaptée à la condition physique des patients, très variable en fonction de la pathologie et du traitement en cours.</p>	
<p>Adaptation environnementale</p>	<p>Pas d'adaptation environnementale particulière</p>	

<p>Actions</p>	<p>Au Comité de l'Essonne :</p> <p>Séances tous les vendredis après-midi de 12h à 16h avec Steve Rousseau, Laetitia Lechat et Christine Poutchnine. Il est nécessaire de disposer <u>d'un certificat médical et de se préinscrire au Comité.</u></p> <p>Les patients peuvent également passer par l'activité physique sur ordonnance, PrescriForme, si c'est le parcours de leur choix.</p> <p>Manifestations de type Octobre Rose (prévention du cancer du sein) au comité, qui a eu lieu le 29 Septembre de 13h à 18h, à reléguer dans les clubs pour les années suivantes.</p> <p>Dans les clubs :</p> <p>Information auprès des professionnels de santé présents dans vos clubs (médecins, kinés, infirmiers...) de la mise en place du sport santé tennis chez les patients présentant une pathologie chronique, pour une diffusion de cette action auprès des médecins de ville et des médecins hospitaliers</p> <p>Mise à disposition, par le comité, d'un flyer sur l'accueil du vendredi, à diffuser aux joueurs dans les clubs.</p> <p>Les clubs participeront ainsi à la stratégie nationale Sport Santé : promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique, et développement de l'activité physique adaptée à visée thérapeutique.</p>
<p>Matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Raquettes pouvant être prêtées par les clubs car tous les joueurs n'en disposent pas : certains n'ayant pas joué depuis longtemps • Balles souples : certains patients ne joueront longtemps qu'avec les balles souples, et balles dures pour ceux qui le souhaitent
<p>Qu'est-ce que PrescriForme ou le sport sur ordonnance ?</p> <p>Information aux clubs de sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le site internet www.lasanteparlesport.fr recense tous les clubs sportifs et structures certifiés PrescriForme proposant des activités sportives. • Les patients peuvent également contacter la plateforme téléphonique PrescriForme au 01 69 26 38 62 (à Bligny) • Le médecin remet au patient une prescription médicale avec les éventuelles précautions à prendre selon l'état de santé pour une durée de 6 mois à un an, un certificat d'absence de contre-indication et le carnet de suivi PrescriForme. • Muni de la prescription médicale, du certificat d'absence de contre-indication et du carnet de suivi, il sera possible de prendre rendez-vous avec un éducateur sportif au sein d'un club ou d'une structure certifiée PrescriForme. • Les professionnels du sport PrescriForme sont formés à la pratique d'une activité physique sécurisée et adaptée en termes d'intensité et de durée, ainsi qu'à l'accueil, la prise en charge de patients ayant des maladies chroniques. Ils sont à écoute et attentifs aux préoccupations des patients tout au long du parcours « sport santé ».